



Mesdames et Messieurs les élus départementaux,

Nous étions présents lors de la dernière commission permanente, nous avons eu à cœur de vous présenter nos missions. Les différentes interventions du service du département tant le 29 avril que dans les médias nous amènent à penser que vous n'avez pas encore mesuré les spécificités et l'importance de la prévention spécialisée dans le schéma départemental de la protection de l'enfance.

Tout d'abord nous tenons à rappeler ici et contrairement à ce qui a été dit lors de la dernière commission permanente que le financement à hauteur de 10 millions d'euros attribué à l'association est fléché. Elle ne peut donc pas l'utiliser et le répartir comme elle le souhaite entre ces services. Les services du département le savent très bien : Les enveloppes sont contraintes ! On ne fait pas n'importe quoi de l'argent public. Lorsque vous votez une diminution de la dotation de 250 000€ à la prévention spécialisée c'est bien cette mission que vous attaquez.

On nous explique ensuite cette « économie » par la nécessité de création de places en foyer. Cependant pour rappel, les places créées ne permettent même pas de rattraper le nombre de place que ce même département a fait le choix de supprimer ces dernières années. Il ne s'agit donc pas d'une amélioration du dispositif de protection de l'enfance mais d'une tentative de limiter les impacts des décisions que vous avez prises hier. Il est important de ne pas opposer la prévention spécialisée aux mesures de placements.

Nous avons également entendu la semaine dernière, sur RCF, les propos suivants de la part d'une élue du département. Le contexte de l'interview concernait la baisse de financement mais aussi le meurtre du jeune de 17 ans qui résidait sur un quartier de Poitiers : « Vous me dites que c'est la prévention spécialisée qui doit intervenir dans ces cas-là donc je rappelle aussi que nous ne sommes pas les seuls acteurs à intervenir sur les quartiers et notamment en matière de prévention de la délinquance. La prévention de la délinquance, elle n'est pas du ressort du département. » Alors oui Madame l'élue, la prévention de la délinquance n'est pas du ressort du département mais regarder cet événement tragique et tout le travail que les éducateurs de l'équipe de prévention effectuent depuis plus de deux semaines sous le prisme exclusif de la prévention de la délinquance est une erreur humaine et politique. La présence, l'écoute et le soutien des éducateurs de rue dans un moment aussi difficile et brutal ne vient que confirmer l'indispensable présence d'adultes de référence, bienveillants et inscrits sur le territoire dans la durée. Ce sont vers les éducateurs de rue en premier lieu, que les partenaires mais également les jeunes et les familles se sont tournées.

Lorsque la Prévention Spécialisée intervient dans ce contexte, c'est au titre de la protection de l'enfance : c'est par les liens de confiance établie avec les jeunes qu'un autre possible s'inscrit et se construit avec et pour la jeunesse. En lien constant et grâce à un partenariat fin avec la maison de quartier, les compétences et l'énergie de ces jeunes se révèlent et évitent nombre de mises en danger des plus jeunes. Ici, nous vous rappelons que l'ordonnance de 45 pose comme principe républicain qu'un mineur dit « délinquant » est avant tout un mineur en danger et qu'à ce titre il doit être protégé.

Ainsi les jeunes du quartiers concernés ont décidé de se constituer en association (association M.G.B.A) en hommage à leur frère décédé qui a pour but entre autres de Sensibiliser les plus jeunes sur la question du vivre ensemble, de promouvoir des actions inter-quartiers avec de nombreuses valeurs comme la Solidarité, la fraternité, le respect et la coopération.... Et la présence d'adultes comme les éducateurs de

rue a permis de soutenir cette énergie, de leur offrir des temps et des espaces pour échanger, construire et structurer leurs idées.

Comme l'a toujours fait le service de Prévention Spécialisée au côté des collectifs comme à Châtellerault sur des territoires sinistrés/ abandonnés.

Par ailleurs nous tenons à souligner que depuis la décision de la cour d'appel de Nantes (jurisprudence de 2017), la Prévention spécialisée constitue une compétence obligatoire du département. La CAA considère en effet que la prévention spécialisée est partie intégrante de la mission de protection de l'enfance confiée aux départements. Il s'appuie en particulier sur l'article L.121-2 du code de l'action sociale et des familles (CASF). Nous interpellons d'ailleurs nombre de députés et de sénateurs à ce sujet afin que le législateur aille encore plus loin que cette jurisprudence, en définissant les moyens obligatoires à allouer à cette compétence. Le législatif vient donc valider sans ambiguïté que la prévention spécialisée relève de la protection de l'enfance.

Il vous appartient, Mesdames et Messieurs les élus de revenir sur votre décision. Nous ne sommes pas les seuls à le penser comme en témoigne entre autres la signature de notre tribune par la ligue des droits de l'homme, l'association AvocEnfants et plus généralement l'immense résonance dans le débat public. C'est de votre responsabilité, en tant que représentant du peuple, d'assurer la protection de tous et tout particulièrement celle des enfants.

Cette décision si elle était maintenue serait un très mauvais signal pour notre secteur qui fait déjà face à de grandes difficultés. La prévention spécialisée n'est pas la seule à susciter notre inquiétude. Nous sommes également inquiets du sort qui attend nombre d'institutions sociales et médico-sociales. A l'image de l'association Larnay Sagesse, qui accueille des personnes en situation d'handicap sensoriel, en foyer qui se trouve aujourd'hui dans une situation très préoccupante. Le taux d'évolution de son budget est gelé dans les différents CPPOM depuis 2017 alors que ses charges, elles, explosent, plongeant années après années l'association dans un déficit toujours plus important. Nous voyons bien qu'au-delà de la prévention spécialisée, c'est à l'inquiétude de tout un secteur que vous devez répondre.

Pour finir, nous avons pris connaissance hier du communiqué de presse paru dans la nouvelle république titrant "Prévention Spécialisée dans la Vienne : un accord entre l'ADSEA et le département"..

La position de l'ADSEA est scandaleuse, les quartiers auront d'autant plus besoin de nous en 2025 au vu des annonces alarmistes entendus dans cette salle sur les budgets du département pour l'année prochaine. L'ADSEA par cette annonce, méprise le travail formidable fait sur le terrain et est une gifle à ses salariés qui se battent chaque jour pour permettre l'émancipation et la protection de la jeunesse dans des conditions de travail toujours plus compliquées et avec des salaires de misère.

Il faut être clair, si vous maintenez cette position, le département acte, conjointement avec l'ADSEA, la quasi disparition des possibilités offertes aux citoyens déjà les plus fragiles sur 3 territoires. Et ce sera à vous d'aller éteindre les braises de la colère dans les quartiers, nous vous aurons assez prévenu.

Soyez assuré que ce communiqué ne change rien à notre détermination, en 2024 comme en 2025 nous continuerons d'être présents et si il faut durcir le mouvement pour sauver la prévention spécialisée nous répondrons présents.